

**DÉCISIONS DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS
(26-28 juin 2018, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)**

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE

1. La quarante-huitième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) s'ouvre le 27 juin 2018 au siège de la Communauté du Pacifique (CPS), à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Niue préside cette session, et Palau en assure la vice-présidence. Y sont représentés les membres de la Communauté du Pacifique suivants : Australie, Îles Cook, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pitcairn, Polynésie française, Îles Salomon, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Sont aussi présents des observateurs et des partenaires, dont l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), le Groupe du fer de lance mélanésien (GFLM), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), le Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique (PASO), le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO), l'Union européenne (UE) et l'Université du Pacifique Sud (USP).

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2. Le Directeur général replace le rapport qu'il présente dans le contexte de la réflexion relative au terme de son mandat et des difficultés persistantes qui menacent la viabilité financière de la CPS. La prestation de services appropriés et efficaces aux membres demeure une priorité pour l'Organisation. Il est de plus en plus difficile d'assurer un accès universel aux services de la CPS ; c'est pourquoi il est important que l'Organisation se concentre sur les domaines où elle est en mesure d'aider au mieux ses membres. Le Directeur général est conscient que les membres souhaitent que le Secrétariat précise les domaines de désengagement possibles dans le cadre du processus de priorisation en cours. Il fait remarquer que l'exercice de priorisation mené à la CPS ne représente qu'une partie de l'examen de l'adéquation des services offerts aux membres. Le Directeur général rappelle que le processus de priorisation en cours intervient alors que le contexte de développement évolue et que la structure de la CPS est restée quasi inchangée pendant de nombreuses années. Il affirme le rôle essentiel de l'engagement de la CPS aux côtés des autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP). La structure de l'Organisation et de ses divisions est toujours en cours d'évaluation dans le cadre du processus de réforme et de transformation engagé, et le rapport comprend une proposition visant à étudier les coûts et les avantages de toute forme de décentralisation envisageable. Le Directeur général résume les aspects marquants des différents programmes et divisions, et indique que le Secrétariat entend inscrire la programmation intégrée et la transversalité dans l'ADN de la CPS. Le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique (le « sous-comité ») a travaillé d'arrache-pied dans les domaines relevant de son mandat et apporte un soutien crucial au Secrétariat. Le Rapport de résultats 2017 de la Communauté du

Pacifique présente un exposé concis des réalisations de la CPS. La dernière version de ce rapport, élaboré par le Secrétariat, tout comme l'Aperçu des résultats, a reçu le soutien plein et entier du sous-comité. Le Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020 est ambitieux, et les difficultés financières ainsi que le manque de ressources ont entravé certaines réalisations. L'engagement aux côtés des membres reste essentiel pour que la CPS mène à bien sa mission, mais toutes ces difficultés ont eu une incidence sur la présence et l'engagement de l'Organisation auprès de ces derniers. Les arriérés de contribution des membres demeurent problématiques pour la CPS et ont considérablement aggravé la situation financière de l'Organisation. Le Secrétariat a appliqué la politique afférente à cette question, adoptée par les membres en 2017. À ce titre, le Directeur général indique aux membres que la mise en œuvre de cette politique engendre de graves perturbations et leur présente divers exemples pour illustrer son propos. La programmation par pays reste une priorité pour le Secrétariat. Comme convenu avec les membres, les stratégies conjointes de pays ont été remplacées, et d'autres modèles mis à l'essai. Ces modèles seront examinés plus avant en collaboration avec les membres.

3. Le CRGA :

- i. prend note des avancées réalisées dans le cadre du processus de réforme et de transformation en cours à la CPS ;
- ii. prend note de la précarité persistante de la situation financière de la CPS ;
- iii. approuve l'examen de l'option consistant à poursuivre le processus de décentralisation de certaines des équipes de la CPS, et notamment la réalisation d'une analyse coûts-avantages des différentes solutions envisageables, à soumettre pour examen au CRGA, les membres devant être consultés sur les projets de décentralisation ;
- iv. donne instruction au Secrétariat d'élaborer des programmes par pays, en collaboration avec chaque État et Territoire insulaire océanien, en s'appuyant sur une approche consultative d'un bon rapport coût-efficacité ; et
- v. prenant acte des conclusions formulées à l'issue de la quatrième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique, tenue à Nadi (Fidji) en mai 2018, demande au Secrétariat d'intégrer la culture au huitième domaine prioritaire relatif aux droits de la personne, à l'égalité hommes-femmes et à la jeunesse.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : PARTENARIATS INNOVANTS

POINT 3A DE L'ORDRE DU JOUR : CENTRE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE POUR LA SCIENCE MARINE

4. Le Secrétariat informe le CRGA des avancées réalisées au regard de la création du Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine (CCPSM), conformément à la décision prise dans ce sens lors de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique en 2017, Centre qui sera hébergé à la CPS. La première phase du projet prévoit la création d'un centre virtuel regroupant l'ensemble des compétences techniques et scientifiques internes de la CPS en matière d'océanographie. Le Centre interviendra également en partenariat avec des organisations membres du CORP, des organisations internationales actives dans le domaine considéré et de grands organismes de recherche océanographique. L'équipe de la Section technologies de l'information et de la communication chargée de l'unification des systèmes de données à l'échelle de l'Organisation

développe actuellement le futur portail en ligne du CCPSM, l'objectif étant d'en faire une composante thématique majeure du pôle de connaissances et de données en cours de création à la CPS (Pacific Data Hub). La question de la mobilisation de ressources en faveur du CCPSM dans le cadre d'un projet CPS intégré de plus grande envergure est en cours d'examen avec de possibles bailleurs de fonds. Des démarches visant la conclusion d'accords de partenariat ont été entamées avec des organisations membres du CORP et de grands organismes internationaux de recherche océanographique, dont l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Un consultant a été recruté avec pour mission de formuler une stratégie décennale pour le CCPSM, sous la supervision du conseil du Centre. Il consultera les membres de la CPS afin de recenser les informations et données scientifiques dont ils ont besoin et d'évaluer leurs contributions respectives. Une analyse des besoins sera réalisée à l'échelle infrarégionale et sera menée plus largement si des financements supplémentaires peuvent être mobilisés.

5. Le CRGA :

- i. note les avancées réalisées par le Secrétariat dans le cadre de la création du Centre de la Communauté du Pacifique pour la science marine (CCPSM) ; et
- ii. charge le Secrétariat de présenter un point sur les nouveaux progrès accomplis dans la création du CCPSM à la quarante-neuvième session du CRGA.

POINT 3B DE L'ORDRE DU JOUR : HUB OCÉANIEN POUR L'APPRENTISSAGE ET L'INNOVATION

6. Le Secrétariat présente au CRGA des informations actualisées sur les travaux menés par le Secrétariat pour étudier s'il est possible et pertinent de créer un Hub océanien pour l'apprentissage et l'innovation associant plusieurs parties prenantes, conformément aux instructions qui lui avaient été données lors de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique en 2017. Le Hub océanien pour l'apprentissage et l'innovation (le « Hub ») était conçu comme une plateforme de collaboration, mise en place par les États et Territoires insulaires océaniques, les organisations membres du CORP et d'autres parties prenantes, notamment les entreprises, dans le but de promouvoir de nouvelles idées et solutions en réponse aux enjeux de développement dans la région. Le Secrétariat informe le CRGA des avancées réalisées dans son étude des points suivants : les besoins en innovation, et la nécessité de consigner et de mutualiser les connaissances acquises en Océanie ; l'intérêt que porte le CORP au concept de hub régional ; et la capacité d'innovation sur laquelle le Secrétariat peut s'appuyer dans le cadre du projet de Hub. Le Secrétariat demande aux membres de lui indiquer s'il doit continuer d'étudier d'autres modèles de partenariat et possibilités d'appui à l'innovation dans la région.

7. Le CRGA :

- i. prend note des premiers travaux d'étude et d'évaluation menés par le Secrétariat sur la nécessité de créer un Hub océanien pour l'apprentissage et l'innovation, et de la capacité d'innovation requise au sein du Secrétariat pour répondre à ce besoin ;
- ii. prend note du débat des directeurs adjoints des organisations membres du CORP sur le Hub et de leur souhait d'étudier plus avant l'utilité d'une telle plateforme régionale à l'aune des priorités et des projets de leurs organisations respectives dans les domaines de l'apprentissage et de l'innovation ; et

- iii. demande au Secrétariat de continuer d'étudier les solutions envisageables pour encourager l'innovation au sein de la CPS.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RÉCURRENTS DE L'ORDRE DU JOUR

POINT 4.1A DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTE RENDU DU CONSEIL OCÉANIEEN DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT, SOUS-COMITÉ DU CRGA CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT – COMPTE RENDU DU CONSEIL AU CRGA

8. Le CRGA est informé des conclusions de la troisième réunion annuelle du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement, sous-comité du CRGA chargé de l'enseignement (désigné en anglais par le sigle PBEQ ; ci-après « le Conseil » ou le « sous-comité »), conformément à ce qu'avaient convenu ses membres le 23 mars 2018. Le Secrétariat présente les grandes décisions prises à l'occasion de cette réunion, et notamment les instructions suivantes du sous-comité. Le Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP) de la CPS poursuivra son analyse des niveaux de compétence et proposera des mesures de renforcement des capacités, des ressources et de la confiance accordée aux qualifications délivrées dans tous les pays participants. Il continuera d'étudier les mécanismes de reconnaissance mutuelle des qualifications et fournira davantage d'informations sur les modalités d'application de ces mécanismes dans le Pacifique, compte tenu des effets et des obligations liés à la Convention de Tokyo et au PACER Plus. Enfin, il assurera la coordination de la collecte de données pour le deuxième catalogue de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) sur les mesures des acquis de l'apprentissage, et aidera les pays à vérifier et à mettre à jour les données déjà recueillies pour la première édition de ce catalogue. Un mandat a été rédigé et approuvé par le Conseil lors de sa réunion de mars 2016, et a été approuvé par le CRGA hors session à la fin de l'année 2017.
9. Le CRGA prend note du compte rendu du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement, sous-comité du CRGA chargé de l'enseignement.

POINT 4.1B DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LE DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LA JEUNESSE – CADRE OCÉANIEEN POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE

10. Le Secrétariat présente un aperçu de la contribution de la CPS à la mise en œuvre du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse 2014-2023 (le « Cadre jeunesse »), défini comme point récurrent de l'ordre du jour du CRGA lors de la quarante-cinquième session du Comité. Les axes de travail prioritaires sont les suivants : programmation intégrée, indicateurs sur la jeunesse, emploi des jeunes, participation des jeunes et politique en faveur de la jeunesse. Le CRGA réitère son soutien au travail du Secrétariat sur les questions relatives à la jeunesse en Océanie. Le Secrétariat souligne que, à l'échelle régionale, les investissements en faveur de la promotion de la jeunesse dans le Pacifique sont insuffisants et note qu'il est nécessaire de renforcer les efforts à cet égard dans la région.
11. Le CRGA :
 - i. note que les membres portent une attention accrue au secteur de la jeunesse et progressent dans le renforcement des capacités et des investissements dans ce secteur ;

- ii. examine la mesure dans laquelle les membres et les partenaires du développement sont disposés à ouvrir des perspectives aux jeunes, notamment en réduisant le chômage qui les frappe ;
- iii. approuve la priorité donnée au renforcement des systèmes nationaux de statistiques sur la jeunesse, et notamment à l'amélioration de la capacité de la CPS à suivre la situation des jeunes en se fondant sur des données et des analyses ; et
- iv. reconnaît que des ressources supplémentaires ad hoc doivent être mobilisées auprès de l'ensemble des parties prenantes pour appuyer les efforts visant à répondre aux priorités liées à la jeunesse.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE LA
COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE –
RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU CRGA POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE**

12. Le président du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique (ci-après le « sous-comité ») remercie les membres sortants du sous-comité et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Il informe le CRGA que le sous-comité s'est réuni les 29 et 30 mai 2018 afin d'examiner les points suivants : projet de rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique et autoévaluation des progrès réalisés ; Rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique – Aperçu des résultats ; processus de priorisation en cours à la CPS ; évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020 et enquête auprès des partenaires ; synthèses de résultats par pays ; et budget de la CPS pour l'exercice clos au 31 décembre 2019. Cette année, le Secrétariat a présenté une nouvelle série de rapports (synthèses de résultats par pays) sur les activités organisées dans les pays membres, dont le format a été évalué par le sous-comité. Les membres du sous-comité soutiennent le rapport de résultats exhaustif réalisé par le Secrétariat. Le sous-comité demande au Secrétariat d'expliquer plus en détail les modalités de l'autoévaluation des progrès réalisés qui est présentée dans ledit rapport.

13. Le CRGA :

- i. prend note des recommandations immédiates, à moyen terme et à long terme formulées par le sous-comité en vue d'aider le CRGA dans son étude annuelle des avancées réalisées par le Secrétariat dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020 ;
- ii. approuve le Rapport de résultats 2017 de la Communauté du Pacifique, en relevant que le Secrétariat a intégré les suggestions d'amélioration formulées par le sous-comité ;
- iii. charge le Secrétariat de poursuivre l'exercice de priorisation en l'intégrant pleinement au modèle d'activité de l'Organisation et de tenir le sous-comité informé, en tant que de besoin, des avancées réalisées en ce sens ; et
- iv. prend note des observations formulées par le sous-comité à l'intention du Secrétariat sur les questions suivantes : l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique et l'enquête auprès des partenaires, les synthèses de résultats par pays pour 2017, ainsi que le budget de la CPS pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE

POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR : COHÉRENCE INSTITUTIONNELLE ET COORDINATION AU SEIN DU CORP (DISPOSITIFS RÉGIONAUX DE FINANCEMENT ET DE GOUVERNANCE)

14. Le Directeur général affirme que le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique reste un instrument stratégique important pour toutes les organisations membres du CORP, car il constitue un document de référence et une feuille de route essentielle pour celles-ci. Les organisations membres du CORP se rapprochent des objectifs fixés dans le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, mais elles doivent poursuivre leurs efforts dans les domaines de la cohérence institutionnelle et de la coordination au sein du CORP, ainsi que des dispositifs régionaux de financement et de gouvernance. À l'occasion d'une réunion organisée en avril 2018, les directeurs des organisations membres du CORP se sont engagés à : tenir une réunion annuelle des directeurs des organisations membres du CORP et des présidents de leurs organes directeurs en vue de faire avancer l'application d'un programme de travail stratégique à l'échelle du CORP ; permettre au Secrétariat général du FIP d'être représenté aux réunions annuelles des organes directeurs des organisations membres du CORP afin de faire mieux connaître le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et les priorités régionales ; constituer un groupe composé des directeurs adjoints des organisations du CORP chargé d'appuyer la mise en œuvre des priorités régionales, conformément aux instructions données par leurs directeurs respectifs ; et élaborer une stratégie de communication pour le CORP. La Charte du CORP a été révisée et la nouvelle version approuvée par les directeurs des organisations membres, qui ont réitéré leur engagement mutuel à s'améliorer et à fournir des conseils cohérents dans l'exercice de leurs fonctions. Le Directeur général présente au CRGA un point sur les actions entreprises pour renforcer la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du CORP, à la suite de l'analyse des dispositifs régionaux de gouvernance et de financement réalisée en 2017 et de la décision prise la même année par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum d'inscrire les priorités définies par les dirigeants océaniques au cœur de l'action du CORP et de ses organisations membres. La réunion des directeurs adjoints des organisations membres du CORP vise à traiter les questions propres au CORP de manière plus approfondie que ne peuvent le faire les directeurs desdites organisations, ainsi qu'à mettre en œuvre les décisions de ces derniers. Le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique présente au CRGA un point sur l'évaluation des dispositifs régionaux de financement et de gouvernance, qui sera examinée par les directeurs des organisations membres du CORP au second semestre 2018.

15. Le CRGA :

- i. prend note du point présenté sur les actions entreprises pour renforcer la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du CORP ;
- ii. note que les dirigeants océaniques ont appelé de leurs vœux l'intégration du programme défini par le Forum des Îles du Pacifique à l'échelle du CORP et des organisations qui en sont membres, et donne instruction au Secrétariat de continuer d'examiner en priorité les décisions prises par les dirigeants océaniques lors de l'élaboration de son programme de travail et d'œuvrer en amont au renforcement de la cohérence institutionnelle et de la coordination au sein du CORP, au service de la concrétisation des principes du régionalisme ;

- iii. prie le Secrétariat de transmettre, hors session, une analyse et des points d'étape sur le programme d'action défini par les dirigeants océaniques et son incidence sur le programme de travail de la CPS ; et
- iv. salue la participation du Secrétariat au mécanisme du CORP et l'engage à poursuivre ses efforts pour améliorer encore les processus connexes.

POINT 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE ET MISE EN ŒUVRE DES PRIORITÉS CLÉS

16. Le Directeur général présente au CRGA un point sur la mise en œuvre par le Secrétariat des priorités clés du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique, notamment dans les domaines de la pêche, du changement climatique, de la gestion des risques de catastrophe et du cancer du col de l'utérus. Le Secrétariat général du FIP informe le CRGA de l'examen en cours du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique. Cet examen mettra l'accent sur les processus mis en place au titre du Cadre afin de garantir le respect de ses objectifs et principes de base. Le Secrétariat général du FIP fait remarquer que le rapport d'examen et les recommandations qu'il contient seront examinés lors du Comité des représentants officiels des pays membres du Forum en novembre 2018.
17. Le CRGA prend note des informations présentées sur l'examen du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et les activités menées conjointement en réponse aux priorités fixées dans les domaines de la pêche, du changement climatique, de la gestion des risques de catastrophe et du cancer du col de l'utérus.

POINT 6.3 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES

18. Le Secrétariat général du FIP présente au CRGA un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour les petits États insulaires 2016-2020 (ci-après « la Stratégie »), adoptée à Koror (Palau) en juin 2016 par les chefs d'État et de gouvernement des petits États insulaires, puis à Pohnpei (États fédérés de Micronésie) en septembre 2016 par les dirigeants des pays membres du FIP, et du plan de mise en œuvre qui l'accompagne. Cette stratégie a pour but de défendre les intérêts des petits États insulaires, d'accroître leur résilience et de mettre en place des partenariats pour leur développement. Le Secrétariat général du FIP reconnaît le rôle crucial joué par la CPS dans la mise en œuvre des priorités des petits États insulaires. Le Secrétariat général du Forum a poursuivi le travail mené au titre de la Stratégie dans le domaine d'action prioritaire des transports aériens et maritimes, en vue notamment des discussions sur l'établissement d'accords de services aériens équitables et justes et de l'élaboration d'un modèle d'appel d'offres groupé pour la prestation de services aériens sur certaines liaisons intrarégionales entre les petits États insulaires et avec les pays voisins. S'agissant de la mobilité de la main-d'œuvre, des progrès ont également été accomplis dans les domaines de la migration des travailleurs qualifiés, de la création d'emploi et de la facilitation de l'immigration, avec, en particulier, la rédaction de projets de lois sur l'immigration, en partenariat avec la Conférence régionale des directeurs de l'immigration. Les activités relatives au changement climatique menées au titre de la Stratégie visent notamment l'élaboration d'une demande de financement conjointe à l'intention du Fonds vert pour le climat (FVC). Les petits États insulaires ont convenu de retenir les trois domaines thématiques suivants aux fins de leurs demandes conjointes : i) résilience des infrastructures ; ii) transports durables ; et iii) mise en place d'un mécanisme d'assurance contre les risques climatiques. La Stratégie régionale pour les petits États insulaires fera

l'objet d'une évaluation à mi-parcours à la fin 2018. Cet exercice s'inscrit dans le droit fil des efforts visant à faire en sorte que la Stratégie demeure pertinente et adaptée aux attentes des petits États insulaires membres et des parties prenantes. Le Programme conjoint de détachement CORP/petits États insulaires va démarrer en 2018 et sera mis en œuvre sur une période d'au moins trois ans. À ce titre, des représentants des petits États insulaires doivent être détachés auprès des neuf organisations membres du CORP et affectés à des projets en rapport avec les cinq domaines d'action prioritaires définis dans la Stratégie et dans le plan de mise en œuvre dont elle est assortie. Le Directeur général souligne que la CPS fournit des services dans la plupart de ces domaines, à l'exception des transports aériens, et joue un rôle important dans tous les autres domaines définis dans la Stratégie.

19. Le CRGA :

- i. confirme que la Stratégie régionale pour les petits États insulaires et son plan de mise en œuvre sont à la base même du soutien à apporter aux fins des priorités régionales des petits États insulaires ;
- ii. prend note de l'état d'avancement des activités menées au titre de la Stratégie dans les domaines des services aériens, de la mobilité de la main-d'œuvre et du changement climatique ;
- iii. convient des activités inscrites au plan de mise en œuvre de la Stratégie pour lesquelles le Secrétariat général du FIP et la CPS peuvent renforcer leur partenariat, en vue d'obtenir l'assistance technique et financière nécessaire ;
- iv. approuve la participation de la CPS au Programme conjoint de détachement CORP/petits États insulaires ; et
- v. prend acte des efforts consentis par le Secrétariat en faveur de la mise en œuvre du programme relatif aux petits États insulaires, et donne instruction au Secrétariat de poursuivre la collaboration étroite au titre dudit programme, en déterminant et en appliquant les mesures de la Stratégie qui correspondent aux atouts particuliers de la CPS.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS DE LA DIRECTION OPÉRATIONS ET GESTION

POINT 7.1 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'EXERCICE 2017

20. Le Secrétariat soumet à l'examen du CRGA les états financiers vérifiés de la CPS pour l'exercice 2017, conformément aux dispositions du Règlement financier de la CPS. Les états financiers annuels de la CPS et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice considéré ont fait l'objet d'une approbation sans réserve. Le Secrétariat indique que l'Organisation dispose désormais d'une structure institutionnelle unifiée, ce qui a permis au Secrétariat d'élaborer les documents financiers de manière plus claire et plus efficace. Le Secrétariat continue d'affiner les éléments exposés dans les rapports financiers et, à cet égard, signale une modification majeure apportée aux informations présentées à l'annexe A au sujet des contributions par projet des partenaires du développement, notamment pour ce qui est des flux de financement ; sachant que près de 80 % des activités menées par la CPS dépendent de fonds projet, il s'agit là d'un point crucial. Les recettes engrangées ont permis de dégager un excédent en 2017 et, dans le même temps, le Secrétariat a continué de se concentrer sur l'amélioration des taux d'exécution des projets, pour lesquels on

observe d'ores et déjà des progrès, ce qui a eu pour conséquence d'accroître les redevances pour gestion de projet perçues et, partant, de couvrir les frais administratifs. La CPS a enregistré une perte de change de 1,7 million d'euros en 2017, ce qui a, de fait, annulé les mouvements favorables de l'exercice antérieur ; l'instabilité des devises internationales demeure problématique pour la CPS. Bien que les dépenses globales soient en hausse, le Secrétariat a réduit ses frais de personnel à la suite de la restructuration institutionnelle en 2016 ; il convient de noter qu'environ 40 % des dépenses de l'Organisation sont liées, directement ou indirectement, au personnel. Le passif de la CPS s'élève aux alentours de 17 millions d'euros. Les activités de la CPS sont particulièrement exposées, notamment en raison de l'importante proportion d'activités financées sur fonds projet, ce qui a une incidence sur les liquidités de l'Organisation. Les réserves s'élèvent certes à 19,5 millions d'euros, mais ce montant correspond aux actifs immobiliers non liquides de la CPS ou y est étroitement lié, que ce soit de manière directe ou indirecte. Les contributions des membres et les subventions spéciales des pays hôtes ont diminué au cours de l'année, et le Secrétariat s'entretient régulièrement avec les membres au sujet de la nécessité de régler les contributions statutaires et les subventions spéciales des pays hôtes. La CPS fait état de provisions totales (courantes et non courantes) d'un montant de 12,6 millions d'euros, correspondant, en grande partie, aux éléments de passif courants pour les dépenses inéligibles ayant trait aux audits de projets. À la fin de l'exercice, la provision pour dépenses inéligibles s'élevait à 7,5 millions d'euros. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec l'UE sur ce dossier et, au cours des semaines passées, la provision en question a été ramenée à 3,7 millions d'euros.

21. Le CRGA :

- i. adopte les états financiers vérifiés de la Communauté du Pacifique et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice 2017 ; et
- ii. note que les états financiers vérifiés de la Communauté du Pacifique et de la Caisse de prévoyance de la Communauté du Pacifique pour l'exercice 2017 ont été approuvés sans réserve et qu'ils reflètent fidèlement la situation financière et les résultats financiers de ces deux entités, en conformité avec les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

POINT 7.2 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGETS : BUDGET RECTIFICATIF POUR L'EXERCICE 2018 ; BUDGET PRÉVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2019 ; CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET SUBVENTIONS SPÉCIALES DES PAYS HÔTES

22. Le Secrétariat présente le budget rectificatif 2018 de la CPS, dont le CRGA est invité à prendre note conformément au Règlement financier de l'Organisation, ce dernier imposant au Directeur général de signaler au CRGA toute modification apportée au budget. Il présente également le budget prévisionnel de l'exercice 2019, que le CRGA est invité à examiner. Le budget rectificatif de l'exercice 2018 a été adopté hors session par le CRGA en décembre 2017, après examen détaillé et conformément à la recommandation formulée par le Comité d'audit et des risques ainsi que par le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique. Le budget rectificatif 2018 a été relibellé en euros, suite à la décision du CRGA de changer la monnaie fonctionnelle de la CPS. Cette mesure a permis au Secrétariat d'améliorer la gestion de sa trésorerie. Si le Secrétariat a pu présenter un budget à l'équilibre pour l'exercice 2018, avec des dépenses et des recettes s'élevant toutes deux à environ 82 millions d'euros, le budget prévisionnel 2019 affiche un déficit de 2 millions d'euros. Toutefois, la session du CRGA ayant été avancée en milieu d'année, il existe un certain nombre d'incertitudes en ce qui concerne les fonds disponibles pour l'année suivante, d'autant plus que l'Organisation est

fortement dépendante des fonds projet. De nombreux projets exécutés par la CPS s'achèvent cette année ; c'est pourquoi le Secrétariat s'emploie très activement à trouver d'autres fonds projet pour la période suivante, dans l'optique de réduire le déficit projeté. Le Secrétariat demande aux membres de collaborer avec lui afin de veiller à ce que les nouveaux projets répondent aux priorités retenues par la CPS, et les informe qu'il met actuellement la dernière main à de nouveaux projets en lien avec le onzième Fonds européen de développement (FED). Le Secrétariat entame actuellement des discussions avec l'UE en vue d'obtenir des modalités de financement plus souples. La dépendance de l'Organisation à l'égard des fonds projet est mise en évidence par la compression des autres sources de recettes. Le budget ordinaire de la CPS devrait diminuer d'un million d'euros en 2019, et, si l'on s'attend à ce que les contributions statutaires restent stables, les contributions volontaires devraient quant à elles décroître. Il convient enfin de noter que les effets de change défavorables ont une incidence sur le volume de ressources statutaires prévues.

23. Le CRGA :

- i. confirme l'adoption hors session du budget rectificatif de l'exercice 2018 ;
- ii. prend note du budget prévisionnel de l'exercice 2019, entendu que :
 - a. le Secrétariat doit présenter un budget rectificatif 2019 corrigeant substantiellement le déficit prévisionnel annoncé,
 - b. le budget sera examiné par le Comité d'audit et des risques,
 - c. il sera examiné et validé par le sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique d'ici décembre 2018,
 - d. il sera adopté hors session par l'ensemble des membres du CRGA au plus tard le 31 décembre 2018 ;
- iii. prend note des difficultés budgétaires prévues pour les exercices ultérieurs, compte tenu de la forte dépendance de la CPS à l'égard des fonds projet, par nature cycliques ;
- iv. demande :
 - a. au Secrétariat de publier et de transmettre à l'ensemble des membres la liste des réunions de gouvernance de la CPS financées sur le budget ordinaire (qu'il s'agisse du CRGA, de la Conférence, des réunions des sous-comités ou des conférences ministérielles et sectorielles) qu'il considère comme incontournables pour les membres ;
 - b. au Secrétariat d'entamer des discussions avec les membres – et d'examiner les pratiques en vigueur dans les autres organisations membres du CORP – afin d'étudier les solutions envisageables pour que les membres prennent directement à leur charge leurs frais d'hébergement et de déplacement aux fins de participation aux réunions de gouvernance de la CPS jugées incontournables et financées sur le budget ordinaire, et de présenter des propositions dans le cadre de la validation hors session du budget, en décembre 2018 ;

- c. qu'un examen détaillé des contributions statutaires soit réalisé, en concertation avec les membres, et que des recommandations soient soumises à l'attention du CRGA lors de sa quarante-neuvième session ;
- d. qu'un examen détaillé des subventions spéciales des pays hôtes soit réalisé, en concertation avec les pays concernés, au sujet des montants envisageables et appropriés à cet égard, et que des recommandations soient soumises à l'attention du CRGA lors de sa quarante-neuvième session ; et
- v. prie les membres d'intensifier leurs efforts de plaider à l'appui du Secrétariat, en faisant du bilatéralisme un levier du multilatéralisme.

POINT 7.3 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

24. Le président du Comité d'audit et des risques présente le rapport élaboré par le Comité à l'intention du CRGA afin de rendre compte de l'action menée par ledit comité au cours des 12 derniers mois.
25. Le CRGA :
- i. prend note du rapport du président du Comité d'audit et des risques de la CPS ;
 - ii. approuve l'établissement d'un petit groupe de travail composé des membres intéressés, chargé d'examiner les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Charte du Comité d'audit et des risques et à la Charte de l'audit interne, puis d'assurer la diffusion desdits documents au Comité d'audit et des risques et à l'ensemble des membres pour adoption hors session avant novembre 2018 ; et
 - iii. approuve la nomination de Mme Caren Rangî au sein du Comité d'audit et des risques pour un mandat de trois ans.

POINT 7.4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT RELATIF AUX RESSOURCES HUMAINES

26. Le Secrétariat informe le CRGA des principaux projets entrepris par le Département des ressources humaines (Département RH) de 2017 à 2018 pour s'assurer que ses services professionnels sont conformes au plan d'activité de la Direction opérations et gestion, répondent aux besoins des programmes et des divisions et remplissent les objectifs du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020. Le Département RH a mené, ou est en passe de mettre en œuvre, plusieurs projets destinés à améliorer l'efficacité de ses systèmes et processus. Sur le plan du développement des systèmes, il a mis en place un nouveau système d'information en ligne sur les ressources humaines, ainsi qu'un système (automatisé) d'évaluation des résultats entièrement repensé. Des programmes de formation sur les politiques ont été proposés dans toute l'Organisation, notamment sur la politique relative à la protection de l'enfance et, en application de la stratégie adoptée par la CPS en matière d'approche intégrée du genre, sur celle relative à la violence domestique. La version actuelle (2014) du Règlement du personnel est en cours de révision, et le Département RH travaille à l'élaboration d'une série complète de politiques relatives aux ressources humaines, qui fait actuellement l'objet d'une consultation auprès du personnel. Le Secrétariat suggère que les modifications qu'il est recommandé d'apporter au Règlement du personnel de la CPS soient soumises pour approbation hors session, en décembre 2018. Les membres proposent que le Secrétariat mette

sur pied un groupe de travail composé des membres intéressés, qui aura pour mission d'examiner les modifications connexes. Dans le même temps, le Département RH cherche activement à accroître l'attractivité de l'Organisation et sa capacité à attirer et à fidéliser les talents. Les membres saluent le travail mené par le Secrétariat afin d'actualiser et de moderniser les politiques RH de la CPS. Ils réaffirment leur soutien à la politique de bilinguisme de la CPS, ainsi que la dimension plurilingue de cette organisation représentative de l'ensemble de la région Pacifique.

27. Le CRGA :

- i. prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail relatif aux ressources humaines et des principales initiatives engagées dans ce domaine, conformément au plan d'activité de la Direction opérations et gestion ; et
- ii. donne instruction au Secrétariat de mettre sur pied un groupe de travail composé des membres intéressés, qui aura pour mission d'examiner les modifications qu'il est recommandé d'apporter au Règlement du personnel de la CPS, et de soumettre les changements proposés au CRGA pour examen final et approbation hors session, en décembre 2018.

POINT 7.5 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉVISION ET BARÈME DES TRAITEMENTS : PROPOSITIONS POUR L'EXERCICE 2019

28. Le Secrétariat présente le barème des traitements qu'il est proposé d'appliquer aux postes à recrutement international et local dans chacun des cinq pays hôtes de la Communauté du Pacifique (CPS) pour l'exercice 2019, conformément aux recommandations issues de l'évaluation triennale 2015 des conditions d'emploi et de rémunération en vigueur au sein des organisations membres du CORP. Le barème proposé vise à corriger l'écart entre le barème actuel des traitements de la CPS et ceux appliqués dans d'autres organisations membres du CORP, de sorte que la CPS puisse offrir des conditions d'emploi et de rémunération compétitives, tout en veillant à l'équilibre des budgets de fonctionnement. En outre, l'inflation relevée dans les principaux pays hôtes de la CPS a amoindri le pouvoir d'achat des agents sur les marchés locaux. Une étude du système de rémunération et d'avantages sociaux de la CPS est en cours de réalisation. En conséquence, le Secrétariat propose d'apporter, à titre transitoire, des ajustements au barème des traitements de la CPS, en tenant compte de l'évolution de la rémunération dans les autres organisations membres du CORP. Les membres demandent des précisions quant à la méthode utilisée pour calculer les ajustements qu'il est proposé d'apporter au point médian des classes salariales du barème des traitements de la CPS. Ils formulent des réserves sur les propositions de revalorisation salariale, compte tenu de la situation budgétaire escomptée pour l'Organisation. Le Secrétariat souligne que l'augmentation proposée au titre de la première recommandation n'a aucune incidence budgétaire et qu'il est extrêmement important que la CPS reste en mesure d'attirer et de fidéliser des personnes dûment qualifiées et dotées de compétences spécialisées, sachant que des organisations autres que celles du CORP sont susceptibles d'attirer le personnel de la CPS.

29. Le CRGA :

- i. demande au Secrétariat de développer une analyse et un argumentaire détaillés en faveur de l'actualisation du barème des traitements et de la proposition de revalorisation salariale, et de présenter ces travaux au CRGA pour adoption dans le cadre de la validation hors session du budget, en décembre 2018 ; et

- ii. prend note des informations sur l'état d'avancement de : a) l'étude relative à l'adoption d'une nouvelle devise de référence pour la fixation des traitements des agents recrutés à l'international ; et de b) l'harmonisation au sein du CORP des procédures de gestion des ressources humaines et des rémunérations.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÉDURE DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉVALUATION DES ÉTATS DE SERVICE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procédure de recrutement du Directeur général

30. Le CRGA :

- i. arrête un calendrier en vue du recrutement du prochain Directeur général de la Communauté du Pacifique, tout en notant qu'il convient de garder une certaine souplesse, compte tenu des incertitudes entourant la date de départ du Directeur général en exercice ;
- ii. indique sa préférence, si les conditions le permettent, pour une discussion en face à face avec le nouveau Directeur général proposé par le Comité consultatif de sélection à l'occasion de la quarante-neuvième session du CRGA et de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique en 2019 ; et
- iii. désigne les membres du Comité consultatif de sélection, en application du dispositif de gouvernance de la Communauté du Pacifique.

Évaluation des états de service du Directeur général

31. Le CRGA :

- i. approuve l'appréciation formulée par la troïka selon laquelle le Directeur général a, au cours de l'année écoulée, obtenu des résultats « supérieurs à la moyenne », ce qui signifie qu'il a invariablement dépassé les exigences du poste qu'il occupe ;
- ii. note les points forts et les domaines à perfectionner mis en évidence dans le cadre de l'évaluation des états de service du Directeur général ;
- iii. note que, pour la deuxième année consécutive, le Directeur général a choisi de renoncer à une revalorisation de salaire, au vu des difficultés financières que rencontre la CPS ;
- iv. approuve les améliorations apportées par la troïka au processus d'évaluation des états de service du Directeur général, à savoir :
 - a. énoncer, dans une lettre qui lui sera envoyée tous les ans, les actions prioritaires attendues du Directeur général pour l'année à venir,
 - b. entretenir, tout au long de la période considérée, des échanges réguliers avec le Directeur général au sujet de ses états de service,

- c. utiliser un mécanisme en ligne pour le recueil des appréciations dans le cadre de l'évaluation, afin d'améliorer la transparence et l'efficacité du processus ; et
- v. note que la troïka communiquera les résultats de la présente évaluation au Directeur général après le CRGA.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU CRGA ET CONFÉRENCE – LIEU, PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

- 32. Le CRGA est informé que la quarante-neuvième session du CRGA prévue en 2019 se déroulera au même endroit que la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique, qui sera présidée par les Îles Cook. Le Secrétariat communiquera aux membres les dates proposées pour la tenue de la quarante-neuvième session du CRGA et de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique en temps utile.
- 33. Le CRGA convient que la présidence de la quarante-neuvième session du CRGA sera assurée par Palau et la vice-présidence par Pitcairn.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CRGA

- 34. Le CRGA répond aux questions relatives au déroulement et au contenu de la session.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

- 35. Le représentant de Kiribati soulève une série de questions liées au protocole et demande à ce que sa déclaration figure dans le rapport de la session, ce à quoi le Secrétariat s'engage. Le Secrétariat assure que, lors des réunions de haut niveau auxquelles participent les membres, il continuera de mettre tout en œuvre pour veiller à répondre aux attentes des membres, pour ce qui relève de sa compétence.
- 36. Le représentant des Îles Marshall soulève la question des contributions à distance aux réunions et demande à ce que les procédures applicables à cet égard aux sessions du CRGA soient précisées. Le Secrétariat indique qu'il recommande une participation pleine et directe des membres aux réunions et qu'il déconseille généralement les contributions à distance. La Présidente indique que l'autorisation de présenter une contribution à distance à la présente session au nom d'un membre a été accordée à titre exceptionnel. Le Secrétariat confirme que le Règlement intérieur du CRGA autorise le président du CRGA à exercer son pouvoir discrétionnaire sur ce plan.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS

- 37. Le CRGA se félicite des déclarations présentées par les observateurs, qui se sont exprimés dans l'ordre suivant : l'Union européenne, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit et le Groupe du fer de lance mélanésien. Les observateurs suivants déposent leurs déclarations afin que celles-ci soient annexées au rapport, en sus des déclarations présentées en séance, dans la section prévue à cet effet : l'Organisation internationale de la francophonie, le Programme régional océanien

de l'environnement, le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique et l'Université du Pacifique Sud.

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU
CRGA**

38. Le CRGA adopte les présentes décisions.
